

<p><b>Entreprise</b> Iveco Group</p>	<p><b>UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – POLITIQUE DE L'ENTREPRISE</b></p>		
<p><b>Fonction</b> Legal, Compliance and Corporate Governance</p>	<p><b>Version</b> 1.0</p>	<p><b>Date d'entrée en vigueur</b> Mars 2024</p>	<p><b>Pages</b> 5</p>

L'adoption et/ou l'utilisation de l'Intelligence artificielle (telle que définie ci-dessous) comporte des risques pour notre Entreprise.

Il peut s'agir notamment : 1) des risques de performance, p.ex., des erreurs et des biais ; 2) des risques de sécurité, p.ex., des données et des informations fausses, trompeuses, mensongères et de « deepfakes » (hyper trucages) ; 3) des risques commerciaux et de réputation et une non adéquation à nos Valeurs et nos Comportements ; et 4) de la perte de contrôle de données précieuses (p.ex., la propriété intellectuelle), de l'incapacité à détecter des résultats non voulus, de la perte de confidentialité des données.

La présente Politique contient les principes clés qui encadrent et guident l'utilisation de l'Intelligence artificielle au travail.

**Champ d'application** : La présente Politique s'applique à Iveco Group N.V. et à ses filiales (collectivement, « **Iveco Group** » ou « **IVG** » ou l'« **Entreprise** »), aux membres du Conseil administration, aux membres de la direction et aux membres du personnel salarié de ces entités, ainsi qu'aux personnes agissant pour le compte ou au nom de ces dernières et qui adoptent et/ou utilisent l'Intelligence artificielle.

**Objectif** : L'objectif de cette Politique est de fournir un guide pour l'utilisation appropriée et la gouvernance de l'Intelligence artificielle (IA) au sein d'Iveco Group, notamment l'apprentissage automatique, l'IA générative, le traitement du langage naturel et la vision par ordinateur. L'utilisation des technologies d'IA doit prendre en compte la nécessité de protéger la propriété intellectuelle et d'assurer la conformité aux règles de protection des données, à toutes les lois applicables, aux pratiques éthiques et aux normes élevées, conformément au Code de conduite de l'Entreprise.

## **Définitions :**

L'**intelligence artificielle (IA)** comprend des technologies comme l'IA générative, l'apprentissage automatique (prédictions ou décisions basées sur des algorithmes), le traitement du langage naturel (compréhension du langage humain par ordinateur) et la vision par ordinateur (interprétation d'informations visuelles par ordinateur). L'IA peut comprendre aussi bien des systèmes simples basés sur des règles que des systèmes autonomes avancés.

**Politique** désigne la présente politique.

**Outil d'IA** désigne toute application, tout logiciel, tout système, tout processus intégrant ou utilisant l'IA.

## **Utilisation acceptable de l'IA - Principes :**

### **Utilisation responsable de l'IA**

Notre engagement en faveur d'une utilisation responsable de l'IA va au-delà du respect des lois et réglementations. Nous nous employons à prévenir tout préjudice pour l'Entreprise et les personnes, toute violation de la vie privée ou toute utilisation malveillante de l'IA. Cette démarche passe par des tests rigoureux, des considérations éthiques et une surveillance continue afin de garantir que l'utilisation de l'IA est sûre, sécurisée et qu'elle est destinée à des fins bénéfiques. Toute personne chez Iveco Group doit collaborer pour assurer une utilisation responsable de l'IA et des outils d'IA à des fins professionnelles, que ce soit sur les dispositifs de l'Entreprise ou sur des dispositifs privés.

### **Transparence et responsabilité**

Nous reconnaissons l'importance de la transparence et de la responsabilité dans les processus décisionnels avec l'IA. À cette fin, nous devons tenir une documentation et une communication claires concernant le rôle de l'IA dans les décisions cruciales. La responsabilité des résultats générés par l'IA doit être clairement définie, dans la mesure où ils peuvent être détectés et/ou anticipés, afin de préserver la confiance et l'intégrité dans nos opérations avec l'ensemble de nos parties prenantes.

### **Atténuation des biais et équité**

Nous prenons acte des biais potentiels de l'IA lorsqu'il s'agit de l'appliquer à nos objectifs et à nos activités commerciales et nous nous attachons à les identifier et à les atténuer activement. Notre objectif est de développer et d'utiliser des IA inclusives et équitables, offrant l'égalité des chances et des résultats à toutes les personnes qui l'utilisent, indépendamment de leur situation. L'ensemble des personnes salariées et collaboratrices d'Iveco Groupe doivent coopérer à ces efforts.

## **Collaboration Humain-IA**

Notre approche de l'IA met l'accent sur son rôle en tant qu'outil permettant d'augmenter, et non de remplacer, l'expertise et la prise de décision humaines. Nous nous attachons à tirer parti de l'IA pour améliorer les capacités humaines, en veillant à ce que notre personnel salarié comprenne les limites et les forces des technologies de l'IA. Le personnel salarié doit consacrer le temps nécessaire, en fonction de la demande de l'Entreprise, à de la formation afin d'acquérir le niveau de compétence requis pour comprendre et gérer correctement les outils d'IA et contribuer à minimiser les effets négatifs de leur utilisation à des fins professionnelles.

## **Rôle central du service informatique**

L'Entreprise promeut et utilise une approche transversale fondée sur les risques pour identifier, évaluer, traiter, documenter et gérer les risques liés à l'IA et ses conséquences négatives potentielles.

Le service informatique est désigné comme l'organe central de coordination des projets pilotés par l'IA ou axés sur l'IA, garantissant l'adéquation technologique avec les stratégies commerciales et la conformité aux politiques. Le service informatique joue également un rôle de premier plan dans l'identification des initiatives de formation et de sensibilisation appropriées (en collaboration avec les RH et avec les conseils du service Legal & Compliance sur les implications pertinentes) pour les personnes salariées, consultant et collaboratrices d'Iveco Group concernées ou affectées d'une façon ou d'une autre par l'IA ou les outils d'IA.

## **Politique détaillée d'utilisation de l'IA**

L'IA doit être utilisée conformément à des normes éthiques élevées, à la protection des données et d'autres lois applicables et en assurant une gestion responsable des données sensibles et confidentielles.

Cette Politique garantit que l'IA est utilisée pour favoriser l'innovation dans le respect des cadres éthiques et juridiques.

## **Adéquation avec le Code de conduite de l'Entreprise**

Les initiatives en matière d'IA doivent être en adéquation avec le Code de conduite de l'Entreprise et ses politiques et s'y conformer strictement, reflétant ainsi un engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques, de la responsabilité d'entreprise et de la responsabilité sociale.

Plus particulièrement, l'utilisation de l'IA et la création, la diffusion et l'application de tout outil d'IA doivent être en adéquation avec les normes éthiques, rechercher l'équité et éviter les biais ou la discrimination. Nous nous attachons toutes et tous à empêcher que l'IA ne soit utilisée pour se livrer à des activités illégales, harceler des personnes ou porter atteinte aux droits d'autrui au sein et à l'extérieur d'Iveco Group.

## **Gestion de la propriété intellectuelle et respect des droits des parties tierces**

La gestion de la propriété intellectuelle est une composante essentielle de toutes les activités liées à l'IA, assurant une prévention adéquate des violations des droits de propriété intellectuelle de parties tierces ainsi

que la protection de la propriété intellectuelle et des droits de notre Entreprise en lien avec l'utilisation de l'IA et/ou des outils d'IA.

## **Protection des données et de la vie privée**

Nous nous attachons à faire en sorte que l'utilisation de l'IA réponde aux normes les plus strictes en matière de protection des données à caractère personnel. Les outils d'IA doivent toujours être gérés conformément aux lois, réglementations et bonnes pratiques applicables en matière de gestion et de sécurité des données.

## **Gestion de l'IA de tierces parties**

L'IA de tierces parties, notamment les services basés sur le cloud et les outils d'analyse, doit être soumise à un contrôle rigoureux en matière de sécurité, de confidentialité et de respect de la propriété intellectuelle, conformément à nos politiques et procédures internes, et nous devons toujours veiller à ce que les accords avec les prestataires d'IA comprennent des dispositions adéquates en matière de protection des données à caractère personnel, de sécurité, de protection de la propriété intellectuelle, ainsi que des dispositions permettant de mener un audit efficace.

Lorsque nous faisons appel à des prestataires de services d'IA externes, nous veillons à ce que soient respectées nos conditions contractuelles, nos normes éthiques et les exigences légales applicables. Des évaluations régulières sont menées afin d'évaluer leur conformité à nos politiques en matière d'IA.

## **Formation et éducation**

Le personnel salarié doit recevoir une formation appropriée sur une utilisation de l'IA responsable et efficace. Il doit par ailleurs se tenir au courant des progrès de la technologie de l'IA et des problèmes éthiques potentiels susceptibles d'avoir un impact sur l'Entreprise, nos activités et nos vies. Le service informatique est responsable de ces initiatives de sensibilisation et de formation, qui doivent être élaborées et déployées en collaboration avec d'autres services comme les RH, Legal & Compliance et IA/ERM.

## **Conformité**

Nous nous attachons à ce que la présente Politique soit respectée de manière responsable : par conséquent, tout comportement répréhensible (violation de la sécurité des données ou utilisation abusive des outils d'IA, entre autres) fera l'objet d'une enquête et de sanctions disciplinaires appropriées, conformément aux politiques et procédures de l'Entreprise ; si un comportement répréhensible est factuellement établi, des actions appropriées seront prises, pouvant aller jusqu'au licenciement et, le cas échéant, donner lieu à des actions en justice.

Nous procéderons à des audits réguliers en interne et auprès de nos partenaires et prestataires afin d'assurer la conformité à cette Politique.

**Informations supplémentaires :**

Cette Politique vient compléter l'information figurant dans notre Code de conduite et s'assimile à tous égards à toutes les autres politiques de l'Entreprise, y compris les politiques relatives aux TIC. En cas de dispositions contradictoires dans d'autres lignes directrices de l'Entreprises, cette Politique fait foi.